



N°1/2024

**COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 31 JANVIER 2024 A 20H00**

L'an deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

***Etaient présents :***

M. BOUHOT David, M. CAMPANA Michaël, M. CORNOT David, Mme COUZON Marie-Françoise, M. JANNIN Michel, M. JOBARD Guillaume, M. JUILLARD Jean-Luc, Mme REMY Nathalie, M. VEROT Jacques, M. VITTAUT Alain

***Procuration(s) :***

Mme RENAUD-MALET Marie-Christine donne pouvoir à M. JANNIN Michel, Mme VINCENT Géraldine donne pouvoir à Mme REMY Nathalie

***Etai(ent) absent(s) :***

Mme BRELOT Lydie, M. GEORGES Florian, M. RAFFETIN Nicolas

***Etai(ent) excusé(s) :***

Mme RENAUD-MALET Marie-Christine, Mme VINCENT Géraldine

**LE QUORUM ETANT ATTEINT**

- 1 - Approbation du PV CM du 21/12/2023
- 2 - Désignation du secrétaire de séance
- 3 - Autorisation de mandatement de dépenses investissement avant vote du BP 2024
- 4 - Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés
- 5 - Renouvellement contrat CUI
- 6 - Définition : ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)
- 7 - Point sur les travaux et subventions
- 8 - Affaires diverses

***Le Maire demande à ajouter 2 points à l'ordre du jour :***

- Action pour anniversaire de Mme Thierry
- Attribution de numérotage voirie

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

Le conseil accepte à l'unanimité

### ***1/ Approbation PV de la séance du 21 Décembre 2023.***

- Quelques remarques :
    - o Ajouter Marie Christine RENAUD-MALET dans les commissions Communication et sociale
    - o Correction du nombre de vote Michel JANNIN (12 voix à la place de 13)
    - o Précision invitation **du conseil Municipal** à l'anniversaire de Mme THIERRY
- Approuvé à l'unanimité

### ***2/Désignation secrétaire de séance***

A été nommé comme secrétaire de séance : M. VITTAUT Alain

### ***3/ Autorisation mandatement dépenses investissement avant BP 2024***

#### ***Délib n° 2024/01/31/3***

*Le Maire informe :*

Préalablement au vote du BP 2023, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2023.

#### ***A savoir :***

	BP 2023	Somme autorisée (25%)
Chapitre 21 (immobilisation corporelles) :	441 200 €	110 300 €
Art 2116 (Cimetières)	9 200 €	2 300 €
Art 2131 (Bâtiments publics)	212 000 €	53 000 €
Art 2135 (Instal. Généc, agencements..)	204 000 €	51 000 €
Art 2152 (Instal. voirie)	3 000 €	750 €
Art 2117 (bois et forêts ...)	6 000 €	1 500 €
Art 2188 (Autres immobilisation corps)	2 000 €	500 €
Art 212 (Agencement)	5 000 €	1 250 €

Le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus représentant les 25% des crédits ouvert au BP 2023, et ce avant le vote du BP 2024.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### ***4/ Convention constitutive du groupement de commandes pour achat d'énergies et services associés***

#### ***Délib n° 2024/01/31/4***

À la suite d'une mise en place du bouclier fiscale sur l'électricité en 2021 la commune était sortie du groupement pour avoir un tarif plus favorable que le tarif en cours avec le SYDEL.

Le SYDEL a renégocié les contrats Gaz pour 2025 et électricité pour 2026 avec des tarifs intéressants. À la suite de ces négociations qui sont en commun avec 7 autres

syndicats, le SYDEL propose aux communes ayant quitté le groupement de revenir pour profiter de ces nouveaux contrats plus favorables.

Approuvé à l'unanimité

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### ***5/ Renouveau contrat CUI***

#### ***Délib n° 2024/01/31/2***

Le Maire informe que le contrat d'accompagnement à l'emploi se termine en date du 20/02/2024.

La durée hebdomadaire allérente à l'emploi est de 24 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC. Ce contrat est renouvelable 2 fois 6 mois dans les limites des 24 mois.

**DECIDE** de renouveler le contrat CUI pour une durée de 6 mois.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce renouvellement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, contrat et tous autres documents pour le bon déroulement des démarches administratives.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### ***6/ Définition ZAER (Zone d'Accélération des Energies renouvelables)***

#### ***Délib n° 2024/01/31/1***

Une cartographie des zones possibles d'implantations des différentes énergies est présentée au conseil municipal.

Les différentes énergies concernées sont :

- Le photovoltaïque au sol
- L'éolien
- La méthanisation
- La géothermie en nappe
- La géothermie en sonde
- Le photovoltaïque en toiture

À la suite de cette présentation il est décidé de

- Accepter le photovoltaïque au sol sur l'ensemble du territoire communal avec les contraintes spécifiques à ce type de projet
- Refuser de favoriser l'implantation de l'éolien
- Refuser de favoriser l'implantation de la méthanisation

- Accepter la géothermie en nappe et en sonde sur la surface habitat de la commune

Des études de projets peuvent néanmoins être engagées par des propriétaires de terrains avec toutes les contraintes liées à ces études. Les décisions ci-dessus peuvent influencer sur les subventions attitrées à ces projets.

- À la suite de ces décisions le conseil municipal vote à l'unanimité la définition des zones

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### ***ATTRIBUTION DE NUMERO DE RUE***

#### ***Délib n° 2024/01/31/5***

Le maire propose d'attribuer le numéro 59 bis à la parcelle 138 ZA n°126 à la suite de la nouvelle construction d'habitation de M. CORNOT Stanislas qui se situe Voie Romaine entre la parcelle 138 ZA n°78 qui comporte le n° 59 et la parcelle 138 ZA n° 83 qui comporte le n°59 ter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et décide à l'unanimité :

- D'attribuer le n° 59 bis à la parcelle 138 ZA n°126 qui appartient à M. CORNOT Stanislas qui se situe Voie Romaine
- Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le bon déroulement administratif.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### ***7/ Point sur les travaux et subventions***

- Les travaux de rénovation de l'ancienne école sont bientôt finalisés.
- Reste à faire :
  - o Fourniture rampe d'accès mobile PMR à la salle de réunion
  - o Marquage place PMR au sol
  - o Quelques retouches sur les escaliers
- Le reste des travaux est à la charge de la commune
  - o Peintures hall entrée
  - o Peintures salle de réunion (définir une date pour volontaires sur cette partie des travaux)
  - o Aménagements extérieurs

L'objectif de facturation pour le déblocage des subventions est atteint. En attente du versement.

## 8/ AFFAIRES DIVERSES

- Anniversaire de Mme Jeannette THIERRY  
Mme Jeannette THIERRY est notre doyenne de la commune et fête ses 100 ans le 24 février 2024. L'ensemble du conseil municipal est invité à l'apéritif par la famille.  
  
Il est décidé d'offrir la location de la salle à la famille ainsi qu'un cadeau qui pourrait être une livraison régulière de gâteaux ou autres friandises à Jeannette. Elle adore partager ces gourmandises lorsqu'elle a des visites.
- Demande devis pour enduit préau école et terrassement cabane de rangement
  - RAMBOZ Devis 5767,60 TTC
  - LAUQUIN RDV le 05/02/2024
  - Faire DP pour implantation cabanon
- Le camion ne passe pas au contrôle technique
  - Beaucoup de points à revoir
  - Faire devis chez un garagiste pour estimer les travaux de remise à niveau
  - Réflexion sur achat d'un nouveau véhicule
- Devis travaux pont BERNARD
  - Devis à revoir
- La commission espace vert fera le tour de la commune pour faire le point des travaux le 17 février 2024. RDV prit à 8h30.

SEANCE LEVEE A 22H30

Secrétaire de Séance :

Alain VITTAUT



Le maire,

Jean-Luc JUILLARD



